

La retour spécial de la société d'agriculture du comté de Beauharnois confirme votre comité dans l'opinion consolante que l'agriculture, comme science et comme industrie, fait des progrès constants et rapides.

Votre comité croit devoir remarquer qu'il serait désirable que chaque société de comté fit annuellement un retour spécial dans le genre du rapport de la société de Beauharnois; mais il ne peut s'empêcher de remarquer qu'il serait aussi désirable d'éliminer de tels documents tout préjugé sectionnaire, et particulièrement tout esprit de sectarisme.

Votre comité regrette donc la couleur donnée à certaines parties du retour de la société du comté de Beauharnois, et surtout à cette partie du retour où il est parlé des fêtes d'obligation chez les catholiques, allusion d'autant plus maladroite, qu'il n'est guère probable que la législature fasse aux cultivateurs catholiques une obligation du travail à des jours consacrés par leur culte à l'adoration de leur créateur.

Votre comité réfère au rapport fourni, l'an dernier, à votre honorable chambre et aux documents qui y sont annexés, ainsi qu'à l'appendice du présent rapport, et se contentera de donner ci-dessous le canevas de la mesure que votre comité croit devoir recommander à l'adoption de la législature comme le meilleur moyen à prendre, pour le présent, pour encourager l'agriculture dans un pays que, on ne saurait trop le répéter, la nature a formé spécialement pour l'exploitation agricole.

Votre comité recommande donc la création de deux surintendants d'agriculture pour le Bas-Canada, l'un pour les districts réunis de Québec, Trois-Rivières et Gaspé, et l'autre pour les districts réunis de Montréal et St. François, lesquels surintendants auront pour devoir, —

1.—De visiter leurs districts respectifs une fois l'an.

2.—De faire un rapport annuel de la visite de leur circonscription territoriale, lequel rapport devra, entre autres choses, comprendre la description des différents sols, des amendements qui y conviennent; la description des accidents de la surface des différents terrains, de leur exposition naturelle, de leur état d'assèchement, de défrichement et de culture; des engrais que la nature met sous la main de l'agriculteur; des moyens de remédier aux défauts actuels de l'agriculture pratique.

3.—De veiller à la bonne conduite des sociétés d'exposition dont il sera plus loin parlé; d'inspecter les comptes de ces différentes sociétés

dont ils seront membres *ex officio*, et les avis leurs naturels dans l'étendue de leurs districts.

4.—De voir à ce qu'il soit formé une société d'exposition dans chaque comté, et donner, dans leurs rapports annuels, un état détaillé des affaires de chacune de ces sociétés dans l'étendue de leurs districts respectifs.

5.—De veiller à ce que chaque école connue soit munie d'un traité élémentaire d'agriculture.

6.—Dans ses visites annuelles, de donner des lectures publiques sur l'agriculture au moins une fois dans chaque comté.

7.—D'assister, en autant que faire se pourra, aux expositions agricoles des sociétés de comté.

Les surintendants, comme on peut le voir, formeront la partie administrative du système recommandé; ils seront en outre le corps enseignant, le seul qu'il soit possible d'espérer sous les circonstances actuelles. L'importance d'une exploration comme celles que seront tenus de faire annuellement les surintendants a tellement été sentie dans le Nouveau-Brunswick, que la législature de cette dernière province a cru devoir faire exécuter un semblable examen de son territoire, par le célèbre professeur Johnson, dont le rapport dans cette occasion a donné un essor nouveau à l'agriculture. On conçoit en outre que la présence des surintendants, leurs conseils, seront un puissant auxiliaire pour ceux qui s'occupent à réveiller l'apathie du peuple, et à le faire marcher dans la voie du progrès. Les rapports des surintendants seront le point de comparaison de l'état de l'agriculture dans les différentes localités et des progrès respectifs des différents comtés dans la culture des céréales, des légumes, dans l'élevage du bétail et dans tous les genres d'exploitation qui constituent l'industrie agricole. Ces surintendants, en outre, seront les avis leurs naturels des différentes sociétés, et leur bureau sera le lieu où chacun pourra aller puiser les renseignements nécessaires pour savoir où se procurer, soit un instrument perfectionné, soit un animal d'une belle race, soit une semence d'une qualité supérieure.

Votre comité, sans s'étendre plus au long sur l'importance de ce premier moyen de faire progresser l'agriculture dans le Bas-Canada, passe de suite au second, consistant dans la formation de sociétés d'exposition dans le genre de celles qui existent aujourd'hui, mais avec des changements notables. Prenant en considération le surcroît de dépense qui sera occasionné par la création de deux bureaux de